



La commune de FILLIÈRE,
commune nouvelle créée le 1^{er} janvier 2017 (9 414 habitants)

recherche un.e

**agent technique
espaces verts - cadre de vie
(poste permanent P256)**

Date prévue pour la prise de fonctions : 18 mai 2021

Type de recrutement : fonctionnaire ou, à défaut, contractuel-le de droit public

Cadre d'emploi : adjoints techniques territoriaux, agent de maîtrise (tous grades)

Date limite de réception des candidatures : 12 avril 2021

Responsabilités et missions :

Au sein du pôle cadre de vie services techniques et sous l'autorité du responsable du centre technique municipal, vous serez chargé.e des missions suivantes :

Activités principales :

- exécuter des activités liées à l'entretien et à la valorisation des espaces verts
- participer à l'ensemble des actions d'entretien des espaces verts communaux : fleurissement, désherbage, taille des arbres et arbustes, tonte, nettoyage, arrosage,...
- effectuer l'entretien courant des espaces verts : taille, tonte, désherbage, entretien et nettoyage des massifs, arrosage, fleurissement
- nettoyer et entretenir les outils et équipements mis à disposition

Activités secondaires :

- maintenir la propreté des espaces publics : tournées planifiées de nettoyage des corbeilles de la commune, soufflage, nettoyage ponctuel des voiries, nettoyage des zones de PAV, contrôle et vérification de l'état général des espaces publics (casse, dégradations, état de chaussées, de espaces verts, fuites...)
- participer à la mise en place et au repliement du matériel lors des festivités
- participer à la viabilité hivernale sur les espaces publics
- participer à l'astreinte générale
- renforcer les équipes des secteurs bâtiment et voirie en fonction de nécessités

Lieu d'affectation : commune de Fillière, au centre technique municipal de la commune déléguée de Thorens-Glières.

Temps de travail : temps complet, 37 heures hebdomadaires avec JRJT.

Spécificités du poste, matériels mis à disposition :

- déplacements quotidiens sur le territoire de la commune nouvelle (véhicule du service) ;
- travail en extérieur par tout temps et tout type de saison ;
- respect des consignes de sécurité et de signalisation ;
- travail sous circulation exigeant le respecter des consignes de sécurité et de signalisation sur routes ouvertes ;
- port de vêtements de sécurité obligatoire (EPI) fournis par la commune ;
- utilisation de matériels bruyants et/ou dangereux ;
- conduite d'engins spéciaux soumis au respect des règles d'utilisation et de sécurité ;
- disponibilité lors d'évènements particuliers ;
- téléphone portable professionnel.

Profil recherché :

- vous êtes motivé.e, dynamique et rigoureux.se ;
- vous disposez d'une première expérience réussie en collectivité territoriale ;
- une formation initiale en espaces verts (CAP, BEP) serait appréciée ;
- vous appréciez le travail en équipe et savez rendre compte à votre hiérarchie ;
- vous faites preuve d'autonomie, de polyvalence, de disponibilité et d'initiatives tout en sachant appliquer les règles et les consignes de la hiérarchie ;
- vous disposez du permis B, du permis poids lourds (souhaité) et de CACES (apprécié) ;
- vous êtes doté.e du sens du service public.

Rémunération : régime indemnitaire selon dispositions propres à la collectivité + CNAS + titres-restaurant + participation à la protection sociale « prévoyance maintien de salaire »

Renseignements et candidatures :

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le secrétariat du pôle cadre vie services techniques, au 04.58.63.00.10 ou la gestionnaire au sein du pôle ressources humaines, Mme SAUTHIER, au 09.71.09.05.54.

Transmettre votre candidature complète (CV+lettre de motivation) à Monsieur le Maire de Fillière, de préférence par courriel à rh@commune-filliere.fr (**fichier pdf**), sinon par courrier adressé au pôle ressources humaines, 300 rue des Fleuries, THORENS-GLIÈRES, 74570 FILLIÈRE.



*Toute candidature fera l'objet d'un accusé de réception électronique.
Une candidature incomplète ne sera pas examinée (sont exigés un CV
et une lettre de motivation).*

Information travailleurs handicapés : conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Toutefois, à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.